AB TECHNIPROPRE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Très Bayard, 39200 ST CLAUDE
833 241 078 RCS LONS LE SAUNIER-39000

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept février,
A neuf heures,

Monsieur Antoine BATTIN, demeurant 13 Rue des Lapidaires CHAUMONT 39200 SAINT CLAUDE,

Associé Unique de la société AB TECHNIPROPRE,

Après avoir exposé que suite à son changement d'adresse personnelle il conviendrait de transférer le siège social du Très Bayard, 39200 ST CLAUDE au 13 Rue des Lapidaires CHAUMONT 39200 SAINT CLAUDE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Antoine BATTIN, Associé Unique, décide de transférer le siège social du Très Bayard, 39200 ST CLAUDE au 13 Rue des Lapidaires CHAUMONT 39200 SAINT CLAUDE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 13 Rue des Lapidaires CHAUMONT 39200 SAINT CLAUDE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Antoine BATTIN

